Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 64 (1967)
Heft: 1-2

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Avis administratifs

Le prix de l'abonnement

à notre journal pour les lecteurs ne se rattachant à aucune section de la Romande, est fixé à *Fr. 8.50* pour la Suisse et à *Fr. 9.—* pour l'étranger, payable au compte de chèque n° 10-1480, Société romande d'apiculture, Payerne.

Les changements d'adresse

doivent être envoyés à M. A. Merminod, caissier SAR *1530 Payerne* et non à la rédaction au Locle.

Il est absolument indispensable d'indiquer le numéro matricule de chaque abonné figurant à droite de l'adresse du journal. Un moyen simple est d'envoyer en annexe découpée, l'adresse figurant au dos du journal, en mentionnant la nouvelle adresse.

Les cotisations dues aux sections

En versant *tout de suite* le montant de leur cotisation annuelle au caissier de leur section, les retardataires lui feront plaisir.

Pour améliorer la présentation de votre journal

réservez vos photos relatives à des sujets apicoles en noir et blanc, à la rédaction qui vous en remercie d'avance.

Nos reines de 1967

seront ornées d'un point blanc (même couleur que la page de couverture du journal et de l'agenda apicole romand).

Dans la liste des conférenciers

nous avons le regret d'enregistrer la démission de M. J. Thurler à Pully.

En adressant à M. Thurler nos remerciements, nous lançons un appel à tous ceux qui pourraient prendre la relève et les en remercions par anticipation.

AVIS AUX APICULTEURS DU CANTON DE VAUD

Le Service vétérinaire cantonal rappelle à tous les propriétaires d'abeilles qu'en vertu de la loi du 26 novembre 1923 instituant une caisse d'assurance contre les pertes causées par la loque et l'acariose des abeilles ils sont tenus de payer, pour chacune de leurs ruches, une contribution annuelle dont le montant est fixé par le Département de l'intérieur.

Le recensement des ruches, qui a eu lieu au début du mois de janvier, servira de base pour la perception des contributions dues en 1967.

Les apiculteurs doivent s'assurer que leurs ruches ont bien été recensées par l'inspecteur du bétail du lieu de situation du rucher. Aucune indemnité ne pourra être versée en cas de sinistre si le propriétaire a omis d'annoncer l'effectif de ses ruches lors du recensement officiel.

Le vétérinaire cantonal.

SECTION APICOLE DE LIEBEFELD NOUVEAU RÈGLEMENT POUR LES ANALYSES D'ÉCHANTILLONS D'ABEILLES ET DE COUVAIN

Actuellement nous nous trouvons en face de la situation suivante : nous recevons de tous les côtés des doléances sur le mauvais état sanitaire des colonies où sur des colonies périclitantes. Des milliers d'échantillons nous sont envoyés chaque année pour analyse ; les expéditeurs attendent avec le rapport (le certificat) des données précises sur les dispositions à prendre. Dans un article ultérieur nous nous proposons d'expliquer en détail pourquoi ces résultats d'analyse doivent être interprétés avec précaution. Pour pouvoir donner des conseils convenables, on devrait, si on a affaire à des colonies peu satisfaisantes, connaître la conduite et la situation du rucher, les conditions de la récolte. On devrait analyser des abeilles prélevées dans différentes parties de la ruche, on devrait examiner les divers stades de développement larvaire et si possible obtenir des données sur la reine.

Aujourd'hui la Section apicole ne peut indiquer les mesures de lutte à envisager que s'il s'agit de maladies régies par la loi sur les épizooties. Dans le cas des autres maladies, les possibilités d'amélioration doivent encore être étudiées. Nous considérons comme notre premier devoir d'expérimenter avec tous les moyens qui sont mis à notre disposition, les possibilités des différentes méthodes d'assainissement. Nous sommes convaincus que nous rendrons de cette manière à la pratique un plus grand service qu'en commu-

niquant des résultats d'analyses, qui en eux-mêmes n'indiquent pas le remède. D'ailleurs, dans ces dernières années, de nombreuses nouvelles tâches furent confiées à la Section apicole. En revanche, le personnel ne fut accrû qu'insensiblement, et nous sommes de ce fait obligés de restreindre notre activité de contrôle, pour éviter des surcharges de travail insupportables et inutiles. Tenant compte de ces considérations, nous prévoyons à partir de 1967 le nouveau règlement suivant pour l'envoi d'échantillons :

Contrôle de l'acariose

Selon les dispositions concernant la lutte contre l'acariose, l'apiculteur doit envoyer des échantillons à un laboratoire reconnu lorsqu'il constate les symptômes de cette maladie (colonies très faibles en arrière automne, abeilles traînantes de-ci de-là pendant l'arrière automne et en hiver, abeilles traînantes lors des vols de sortie, colonies mortes durant l'hiver ou au premier printemps). Avec cet envoi, il indiquera les observations qu'il a faites.

D'après les statistiques des dernières dix années, on décèle le plus fréquemment lors des analyses les cas d'acariose pendant les mois d'hiver et au premier printemps. *Pour cette raison, des analyses concernant l'acare ne seront faites exclusivement que depuis le 1er novembre jusqu'au 15 mai.*

Une fois les traitements contre l'acariose terminés, l'inspecteur compétent prélève des échantillons pour contrôle de l'efficacité par les laboratoires reconnus. *Si l'envoi est fait au Liebefeld, l'inspecteur est obligé de s'entendre avec cet institut en ce qui concerne la date du prélèvement et de l'envoi.*

Contrôle du Noséma, des Kystes d'Amibes, des Rickettsioses et des Septicémies bactériennes, démembrement de la musculature, etc.

En principe la Section apicole n'est plus en mesure d'effectuer ces analyses comme par le passé. La surcharge de travail est trop grande pour un rendement minime. Dans tous les cas où l'état des colonies ne satisfait pas, où les colonies déclinent ou même s'effondrent, il sera prudent de se mettre en relation avec le conseiller apicole compétent, qui pourra sur place, suivant le cas, donner les conseils appropriés.

Echantillons d'abeilles pour un « certificat » de santé, en relation avec une vente, un déplacement, etc.

Ils ne seront analysés qu'après préavis. Puisqu'il ne s'agit pas au fond d'abeilles suspectes, l'analyse sera taxée d'après le tarif

des stations fédérales d'essais agricoles. La taxe s'élève à Fr. 2.— pour le premier, à Fr. 1.— pour chaque autre échantillon du même envoi.

Les échantillons de couvain seront examinés comme d'habitude pendant toute l'année. Les envois seront faits d'après les directions publiées.

Ce nouveau règlement supprime les dispositions concernant l'envoi d'échantillons à la Section apicole publiées dans l'Agenda apicole romand.

DE TOUT UN PEU

Le printemps. Est-il indiqué de causer déjà du printemps quand une respectable couche de neige recouvre notre Jura, quand on habite à quelques kilomètres seulement de la Sibérie neuchâteloise qui, il y a quelques jours enregistrait encore 33,5 degrés sous zéro et que toute vie semble éteinte dans la nature ? Sujet hors de saison semble-t-il et pour l'instant il ne nous reste qu'à laisser le froid régner en maître, immobiliser toute vie. Mais, malgré leur faible éclat, les rayons du soleil de janvier ne nous donnent-ils pas la certitude que toute vie n'est effectivement pas éteinte et que bientôt, en brillant plus intensément, ils seront capables de réveiller la nature endormie.

Et voici déjà février qui permettra à nos abeilles, certains jours tout au moins, de relâcher un peu la compacité de la grappe, voire même de prendre l'air. Le temps de la réclusion complète est bientôt révolu et va céder sa place à celui de l'activité qui, insensiblement, se manifestera dans nos ruchers.

Nos activités de saison. Il est encore temps d'y songer, d'établir un plan de travail car il faut être prêt pour la saison qui va s'annoncer. Le perfectionnement des nouvelles techniques apicoles demande de l'étude à ceux qui désirent progresser et se placer à la hauteur des circonstances actuelles.

Il faut savoir mettre à profit les techniques modernes mises à notre disposition par les cours organisés au sein des fédérations, des sections ou par la lecture de nos revues. Il faut se moderniser en apiculture comme dans tous les domaines, mais il faut aussi savoir respecter les bases essentielles créées par la nature et indispensables à l'élevage rationnel de nos abeilles.

Le facteur si important de la santé, demande aujourd'hui plus que jamais, une attention soutenue. Les techniques modernes insistant sur une connaissance approfondie de la biologie de l'abeille ainsi que sur l'hygiène dans tout ce qui se rapporte à l'apiculture sont certainement dans la vérité. Notre apiculture conduite par des apiculteurs compétents, persévérants peut envisager l'avenir avec confiance.

La sélection. Un grand mot à l'ordre du jour qui en dit long ; il est discuté, écrit, expérimenté, controversé à tel point que bon nombre d'apiculteurs ne savent que faire ! Médecin qualifié de son propre rucher, l'apiculteur opère une première sélection par l'élimination des colonies malades ou ne donnant pas satisfaction. Des expériences entreprises dans certaines contrées ont donné des résultats divers. On continue de chercher pour trouver l'abeille la mieux adaptée à sa région. Ces efforts doivent être encouragés et aidés dans la mesure des possibilités. Travail de longue haleine mais qui certainement atteindra son but.

Les sources de récolte. Nous nous réjouissons à la perspective de pouvoir publier régulièrement durant la prochaine saison, les travaux du Liebefeld relatifs à la question des miellées de forêt par la plume du grand spécialiste en la matière, M. Ch. Maquelin, auquel vont nos remerciements. Dans ce domaine aussi, la science a réalisé de notables progrès et bon nombre d'apiculteurs apprécieront les articles en question.

Ce petit tour d'horizon serait incomplet si nous omettions de signaler à l'attention des membres de la Romande, l'importance que revêtira l'assemblée des délégués en mars. Comme on le sait déjà, il sera entre autres question d'une refonte éventuelle de notre organisation centrale proposée par une commission nommée à cet effet. Projet et contre-projet mis à disposition des sections méritent une étude objective et approfondie par les membres de la SAR aussi est-il souhaitable que les délégués puissent exprimer clairement, les vœux et désirs de leurs sections respectives.

Si aride que puisse paraître l'étude de statuts centraux à bon nombre d'apiculteurs, elle est nécessaire pour l'avenir de notre Romande. Chacun de nous a le devoir, n'est-il pas vrai, de ne pas se laisser enliser dans les sables de l'indifférence, mais de prendre résolument sa part de responsabilités dans tout ce qui concerne notre apiculture.

G. Matthey.

RAPPORT

sur l'activité de la Caisse d'assurance « Vols et déprédations » ainsi que sur celle « Responsabilité civile » de la Société romande d'apiculture pendant l'année 1966

A. Vols et déprédations

Cas annoncés	7
Cas liquidés par paiement d'une indemnité	1
Cas en suspens	2
Cas non prévus par le règlement	4

B. Responsabilité civile

Cas annoncés	8
Cas liquidés par paiement d'une indemnité	7
Cas en suspens	-
Cas non prévus par le règlement	1
Total des indemnités payées	Fr. 656.30

Comme il arrive souvent que des demandes d'indemnité sont présentées pour des dégâts occasionnés par les forces de la nature, je tiens à avertir nos collègues, que ce genre de dégâts est exclu de l'assurance, suivant l'article 2, lettre E de notre règlement. Cependant il existe, à Berne, un Fonds fédéral pour verser une indemnité aux sinistrés du fait des forces de la nature. Pour obtenir une indemnité, on doit adresser une demande à la préfecture de son district. La demande doit être accompagnée d'un rapport sur les faits et d'une attestation officielle des dégâts.

Je m'adresse aux apiculteurs possédant plus de 10 ruches pour leur rappeler l'intérêt qu'ils ont de s'acquitter du paiement de la surprime prévue par le règlement des assurances de la SAR. Si la surprime n'est pas payée, l'indemnité peut être réduite du 50 % au 83 % suivant le nombre de ruches. D'autre part l'assurance n'est engagée qu'à partir du jour ou la surprime a été versée. Ce n'est pas au soussigné que la surprime est a transmettre mais bien au compte de chèque 10 - 1480, Société romande d'apiculture, Lausanne (caissier central M. A. Merminod).

Bonne année chers collègues et bonne récolte.

Broquet.

ACTIVITÉ DE LA COMMISSION D'ÉLEVAGE EN 1965-1966

La formation de nos moniteurs s'est poursuivie en 1965, et chacun a pu se familiariser avec les méthodes enseignées et surtout pratiquer pour obtenir le doigté nécessaire à la réussite des élevages. Le cours était divisé en 2 groupes de 3 jours de cours chacun.

Le programme était le suivant :

1. Répétition de la méthode standard d'élevage adoptée.
2. Pointage des colonies (exercices).
3. Installation d'une station de fécondation.
4. Distribution de matériel éprouvé à Plagne.
5. L'introduction des reines (théorie).

L'abondance de matière nous oblige au renvoi de différents articles. Nous nous en excusons auprès des auteurs.

Rédaction.

Le travail des élèves du premier cours consista à préparer plusieurs élevages dont les larves furent prélevées sur 3 souches d'élite du rucher de Plagne, répondant en tous points aux critères fixés dans la nouvelle méthode de pointage établie par notre chef en collaboration avec la CE. Après la mise en train de ces élevages, chacun a pointé 2-3 colonies du rucher de Plagne, car il est indispensable que nos moniteurs arrivent à une estimation homogène. Ce travail est déterminant dans le but que nous poursuivons : « la sélection », et permet de dépister avec sûreté les souches d'élite, puis de remérer les non-valeurs.

Plusieurs participants n'avaient pas compris ou sous-estimé l'importance et les sacrifices qu'exige une station de fécondation, tant par son éloignement que par les préparatifs minutieux de son équipement. La plus petite faute compromet le succès ou peut même le réduire à néant. La préparation des ruchettes, volume et quantité d'abeilles, nourriture, et démonstration du filtrage des mâles était nécessaire.

Les journées suivantes furent chargées, car il fallait prélever les cellules royales, les greffer dans les ruchettes et préparer de nouveaux élevages pour le groupe 2. Puis ce fut le départ à la station de fécondation de la Berra avec la première série de ruchettes. Huit jours plus tard, nos collègues transportaient le solde. Au total 432 reines vierges, logées dans les ruchettes préparées par les moniteurs, furent disséminées entre les petits sapins. La station avait fière allure, et le temps seul pouvait couronner nos premiers succès. Hélas, il fallut déchanter. La vallée est serrée, les orages violents s'abattent avec rapidité et nombreuses furent les reines surprises en plein vol de fécondation. La crue des eaux nous emporta 30 ruchettes dont quelques-unes furent récupérées. C'est finalement 205 reines fécondées, 51 % de réussite, mais un très faible pourcentage de croisements, le résultat était encourageant.

Chaque moniteur a pris soin de ses majestés, des échanges furent nécessaires, afin que chaque région dispose de 2 lignées pour assurer un bon départ dans chaque fédération.

Une première sélection est faite en fin 1965 au rucher et seule la progéniture des souches les plus méritantes, environ 50 abeilles, furent expédiées au Liebefeld pour un premier contrôle de la pureté de race. Plus de 100 colonies furent ainsi examinées sur la longueur de la langue et l'index cubital ; 2 facteurs concluants pour déterminer l'appartenance des abeilles à la race carniolienne ou du pays. C'est un très grand travail que de mesurer plus de 2000 abeilles. Mais ainsi nous avons déjà une première sélection et pouvons éliminer des futurs élevages toutes les colonies qui ne conviennent pas, parce qu'elles ne sont pas pures où incertaines.

Ce contrôle morphologique est nécessaire si l'on veut faire du bon travail, il sera complété par les observations faites au rucher par l'apiculteur qui doit noter le développement, la quantité et la compacité du couvain, les populations, les récoltes de chaque colonie souche et les comparer avec l'ensemble du rucher.

Chaque moniteur a reçu un classeur et toutes les fiches nécessaires pour un travail rapide et précis. Nous avons reçu des rapports très complets en 1966 et remercions leurs auteurs.

Dès que tout sera bien au point, nous irons de l'avant et ferons des élevages en grand nombre au profit des apiculteurs intéressés. La question sanitaire ne sera pas négligée et des études approfondies sont prévues.

Pour la commission d'élevage :

(A suivre) *R. Bovey.* *H. Schneider.*

CONSEILS AUX DÉBUTANTS

pour février 1967

La longue période humide de fin 1966 a fait heureusement place à un temps plus froid, mais plus sec, donc, en principe, plus favorable à nos hibernantes. Il faut cependant déplorer le manque de sorties sérieuses. Jusqu'ici, ce n'est que timidement que nos abeilles ont mis le nez dehors et qu'en conséquence, le groupe a pu effectuer les déplacements nécessaires pour conserver la nourriture à sa portée.

Pour le moment, du moins en ce qui nous concerne, il semble n'y avoir ni traces suspectes de dysenterie, ni colonies péries, mais... patience ! La période vraiment critique ne fait que commencer car en fin de compte, ce sont février et surtout mars qui décident de la qualité de l'hivernage.

Espérons que d'ici la parution de ces lignes quelques franches sorties, devenues urgentes, auront pu se produire. Si c'est le cas, mon cher débutant, il n'y a pas lieu de vous tracasser au sujet de la santé de vos colonies. Nous tenons par contre à vous mettre en garde contre le risque suivant, déjà signalé en décembre dernier : le mois de septembre a été favorable à une forte reprise de ponte, particulièrement chez les jeunes reines, provoquant une consommation inhabituelle pour la saison. Il importe, pour ceux qui ont terminé le nourrissement de bonne heure, de vous assurer que ces colonies, les plus belles sans doute, ont encore des provisions en suffisance. Vers la fin février, la ponte a repris, surtout